

Réf. : JBC/NA

Paris, le 23 septembre 2021

PROJET ASSOCIATIF NATIONAL 2022 - 2027

Processus d'élaboration du projet

À la suite des travaux engagés durant le congrès de Poitiers, le processus d'élaboration du **projet associatif des Ceméa 2022 – 2027** se poursuit.

Un projet associatif sera donc finalisé en bout de processus lors de **l'Assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2022**. Cette instance initialement prévue le samedi 11 décembre 2021 a été décalée à fin janvier afin de répondre à la demande d'Associations territoriales qui veulent, durant cette période de fin d'année, pouvoir organiser des temps de travail en regroupements et des soirées de mise en débat du projet.

Ce projet sera organisé en deux parties : une première partie centrée sur des enjeux sociétaux sur lesquels nous souhaitons agir, auprès desquels nous souhaitons avoir un impact de transformation sociale ; une seconde partie centrée sur l'interne dans laquelle les questions de démocratie et de solidarité auront une place particulière.

Lors du congrès, **10 enjeux sociétaux** ont été mis au travail, débattus : des priorités ont été mises en évidence, des questions demeurent, des orientations se dessinent, des choix vont s'opérer et se traduire en actions à conduire sur les territoires. Il s'agit de la première partie du projet associatif.

Lors du congrès, **des enjeux internes** ont également été mis au travail :

- notre démocratie interne, la solidarité : entre nous, avec nos partenaires ; et vis-à-vis de nos usagers,
- et des enjeux plus identitaires : le mouvement, l'entrée dans l'association, les partenaires, les territoires, la formation des membres... De la même manière que pour les enjeux internes, des orientations se dessinent, des actions à mettre en œuvre aussi.

Il s'agit de la deuxième partie du projet associatif national.

Le discours de clôture du congrès permet de faire un point sur ces enjeux. Il peut être un document « support » pour engager des échanges dans les Associations territoriales. Les congressistes peuvent également animer des temps d'échanges dans les territoires en s'appuyant sur les documents mis en débat durant le congrès.

Un séminaire commun est organisé à Paris du 9 au 10 octobre 2021. Il a pour objet de poursuivre les travaux de congrès et de permettre de finaliser une version du projet à mettre au débat dans les AT. Ce séminaire commun réunit des personnes issues d'instances différentes : le Comité de direction, la conférence des président.es, les cadres intermédiaires de l'Association nationale, les équipes de direction des AT, des administrateurs et des administratrices nationales.

Ce séminaire commun n'est pas une instance statutaire de notre association. Il n'a pas de pouvoir décisionnel. Mais il permet la mise au travail, la confrontation ; c'est un espace consultatif. Le Groupe de Direction du Congrès de Poitiers a mandaté le Groupe de Production des Orientations (GPO) de produire un document de travail, une VO du projet. À la fin du séminaire, cette version bêta du projet associatif national sera envoyée dans le réseau. Une procédure d'amendement sera élaborée et jointe à cet envoi.

Lors du séminaire commun, un temps de travail sera conduit sur la mise en œuvre de ce projet dans les AT, et la nécessaire évolution des Projets Régionaux d'Action et de Développement. Cette procédure doit être affinée et validée lors du prochain Conseil d'administration de l'Association nationale.

Il est important qu'entre aujourd'hui et le 29 janvier 2021, des temps de débats, d'appropriation, de confrontations sur le futur projet associatif national, regroupant les plus de membres actifs et actives soient organisés dans les territoires.

Jean-Baptiste CLERICO